C/2024/4404

8.7.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11457 — HPE / JUNIPER)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/4404)

1. Le 27 juin 2024, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Hewlett Packard Enterprise Company («HPE», États-Unis d'Amérique),

— Juniper Networks, Inc. («Juniper», États-Unis d'Amérique).

HPE acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Juniper.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— HPE est une entreprise mondiale ayant son siège au Texas (États-Unis), dont les offres comprennent l'informatique, le stockage, la mise en réseau, le calcul à haute performance et l'intelligence artificielle, ainsi que des logiciels,

— Juniper est une entreprise multinationale de technologies de mise en réseau ayant son siège en Californie (États-Unis), qui met au point et vend des produits de mise en réseau, notamment des routeurs, des commutateurs, des points d'accès sans fil, des produits de sécurité des réseaux et des services connexes.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11457 — HPE / JUNIPER

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).